


Quelques cartes de  
références...

# Schémas des orientations territoriales



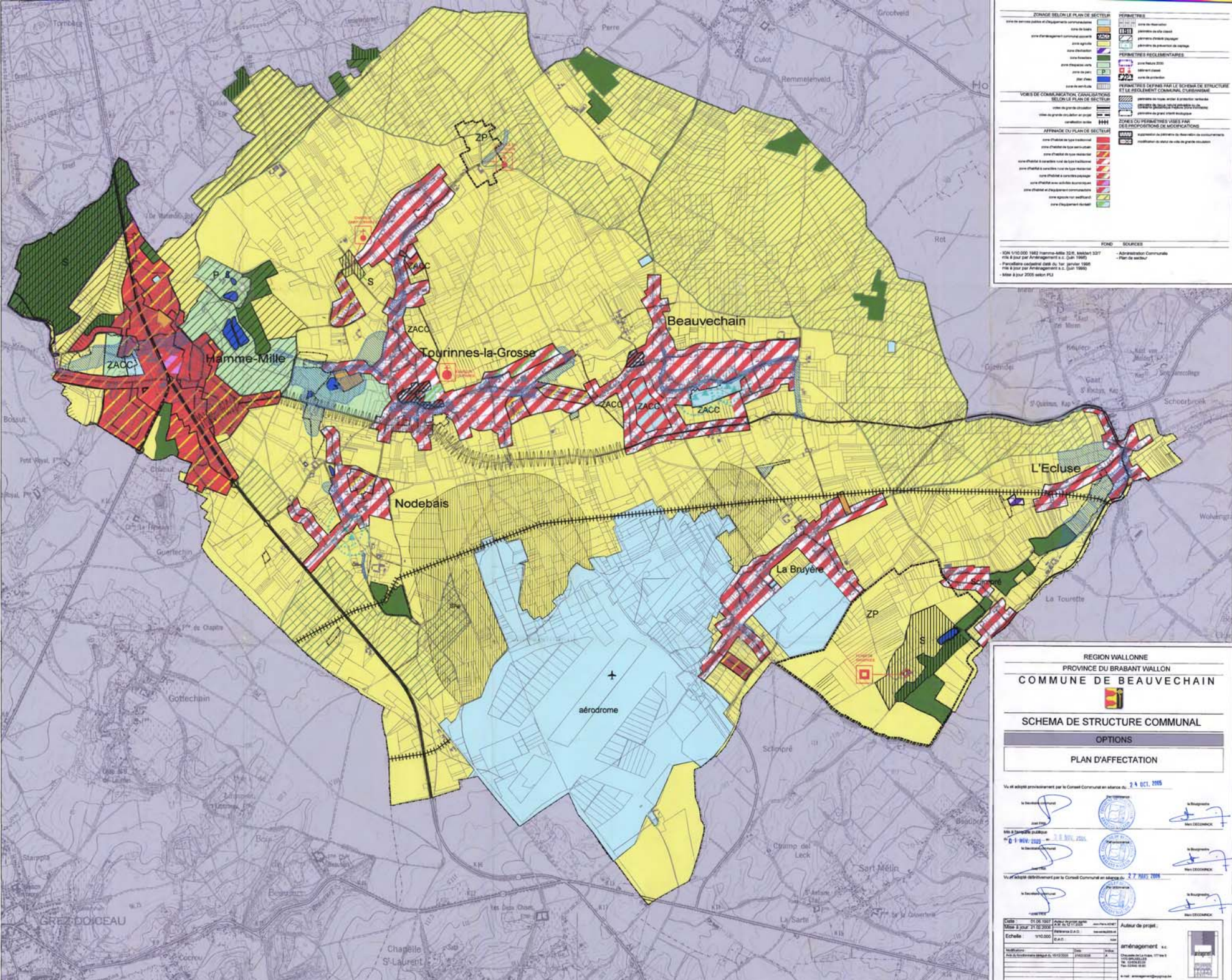
### LEGENDE

Périmètre qui a fait l'objet d'une révision du Plan de secteur  
**MODIFICATIONS DU PLAN DE SECTEUR souhaitées (concernant une zone urbanisable)**  
 Périmètre modification du plan de secteur (proposition)  
 Future affectation proposée  
 Zone d'habitat (SSC zone d'habitat à densité forte)  
 Zone d'activité économique mixte  
 Zone de parc  
 Zone d'espaces verts  
 Zone naturelle  
 Zone agricole  
**MODIFICATIONS DU PLAN DE SECTEUR (entre deux zones non urbanisables)**  
 Modifications pour raison écologique  
 Proposition de modification du Plan de secteur en zone forestière  
 Proposition de modification du Plan de secteur en zone naturelle  
**MODIFICATIONS DU PLAN DE SECTEUR**  
 Conventions liées à la non-concordance entre la zonification existante et le Plan de secteur  
 Proposition de modification du Plan de secteur en zone agricole  
 Proposition de modification du Plan de secteur en zone forestière  
**SURIMPRESSIONS**  
 Périmètre d'intérêt paysager du Plan de Secteur à maintenir  
 Périmètre d'intérêt paysager concerné par une mesure (à inscrire au Plan de Secteur)  
 Périmètre d'intérêt paysager concerné par une mesure (à retirer du Plan de Secteur)  
 Point de vue paysager  
 Périmètre de réservation au Plan de secteur  
 Périmètre de réservation à inscrire au Plan de Secteur  
 Périmètre de réservation à retirer du Plan de secteur  
 Périmètre d'intérêt culturel historique ou esthétique (PIS)  
**Réseau écologique**  
 Périmètre d'intérêt biologique et/ou écologique  
 Périmètre de liaison écologique  
**Aléa d'inondation par débordement de cours d'eau**  
 Périmètre moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation faible  
 Périmètre moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation moyen  
 Périmètre moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation élevé  
**ORIENTATIONS TERRITORIALES AFFINAGE DU PLAN DE SECTEUR**  
 Jodogne - Zone d'habitat à densité très forte  
 Jodogne - Zone d'habitat à densité forte  
 Jodogne - Zone d'habitat à densité moyenne+  
 Centre de village - Zone d'habitat à densité moyenne  
 Zone d'habitat à densité faible  
 Zone d'habitat à densité très faible  
 Zone moins propice à l'urbanisation  
 Zone mixte - Zone habitat à densité forte + PME  
**Autres affectations**  
 Services publics et équipements communautaires  
 Loisirs  
 Activité économique industrielle  
 Agricole  
 Forestière  
 Espaces verts  
 Naturelle  
 Parc  
 Eau  
 Zone d'aménagement communal concertée (et priorité de mise en oeuvre)  
**FOND DE PLAN**  
 Parcelles 1/1/2010  
 Bâtiments 1/1/2010  
 Projets en cours

Localisation	Département	Densité	Densité	Densité	Orientation et concordances
		actuelle	proposée	proposée	
1 Centre de village	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité très forte. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
2a	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité forte. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
2b	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité moyenne+. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
3	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité moyenne. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
4	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité faible. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
5	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité très faible. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
6	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité très faible. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
7	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité très faible. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
8	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité très faible. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
9	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité très faible. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
10	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité très faible. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.
11	Jodogne	100	100	100	Cette zone est destinée à l'habitat à densité très faible. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation. Elle est soumise à un règlement de police de sécurité incendie et de police de la circulation.

MAÎTRE DE L'OUVRAGE: rue du Château 13, Ville de Jodogne 1370  
 AUTEUR DE PROJET: agورا  
**SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL**  
 PHASE II: OPTIONS ET MESURES  
**SCHEMA DES ORIENTATIONS TERRITORIALES**  
 Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 22/06/2015  
 Le Bourgmestre: \_\_\_\_\_ Le Bourgmestre: \_\_\_\_\_  
 Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du: \_\_\_\_\_ au: \_\_\_\_\_  
 Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du: \_\_\_\_\_ par ordonnance  
 Le Bourgmestre: \_\_\_\_\_ Le Bourgmestre: \_\_\_\_\_  
 MODIFICATIONS: DATE DE CONSTITUTION JAN 2012  
 ECHELLE: 1/10.000 DATE: VERSION PROVISOIRE JUIN 2015 DOSSIER/FICHER: 2982





ZONAGE SELON LE PLAN DE SECTEUR	
zone de services	101
zone d'aménagement commercial général	102
zone agricole	103
zone résidentielle	104
zone industrielle	105
zone d'activités artisanales	106
zone de plan	107
zone de plan	108
zone de service	109
PERMISSES RECOMMANDÉES	
zone haute densité	110
zone moyenne densité	111
zone basse densité	112
PERMISSES DÉFINIES PAR LE SCHEMA DE RESTRUCTURE ET LE RÈGLEMENT COMMUNAL CLASSÉ	
zone de services	113
zone d'aménagement commercial général	114
zone agricole	115
zone résidentielle	116
zone industrielle	117
zone d'activités artisanales	118
zone de plan	119
zone de plan	120
zone de service	121
VOIES DE COMMUNICATION CARACTÉRISÉES SELON LE PLAN DE SECTEUR	
voies de grande circulation	200
voies de grande circulation en projet	201
voies de circulation locales	202
AFFAIRE DU PLAN DE SECTEUR	
zone d'habitat à type traditionnel	300
zone d'habitat à type traditionnel	301
zone d'habitat à type traditionnel	302
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	303
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	304
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	305
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	306
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	307
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	308
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	309
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	310
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	311
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	312
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	313
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	314
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	315
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	316
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	317
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	318
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	319
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	320
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	321
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	322
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	323
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	324
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	325
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	326
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	327
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	328
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	329
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	330
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	331
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	332
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	333
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	334
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	335
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	336
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	337
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	338
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	339
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	340
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	341
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	342
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	343
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	344
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	345
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	346
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	347
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	348
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	349
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	350
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	351
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	352
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	353
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	354
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	355
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	356
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	357
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	358
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	359
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	360
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	361
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	362
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	363
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	364
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	365
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	366
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	367
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	368
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	369
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	370
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	371
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	372
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	373
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	374
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	375
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	376
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	377
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	378
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	379
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	380
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	381
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	382
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	383
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	384
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	385
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	386
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	387
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	388
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	389
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	390
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	391
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	392
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	393
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	394
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	395
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	396
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	397
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	398
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	399
zone d'habitat à caractère rural de type traditionnel	400

N°N 110.000 1882 Hamme-Mille 308, Modifié 2017  
 Plan à jour par Arrangement n. 2 (juin 1995)  
 Planification cadastrale date du 1<sup>er</sup> janvier 1998  
 Plan à jour par Arrangement n. 2 (juin 1995)  
 Mise à jour 2005 selon PLS


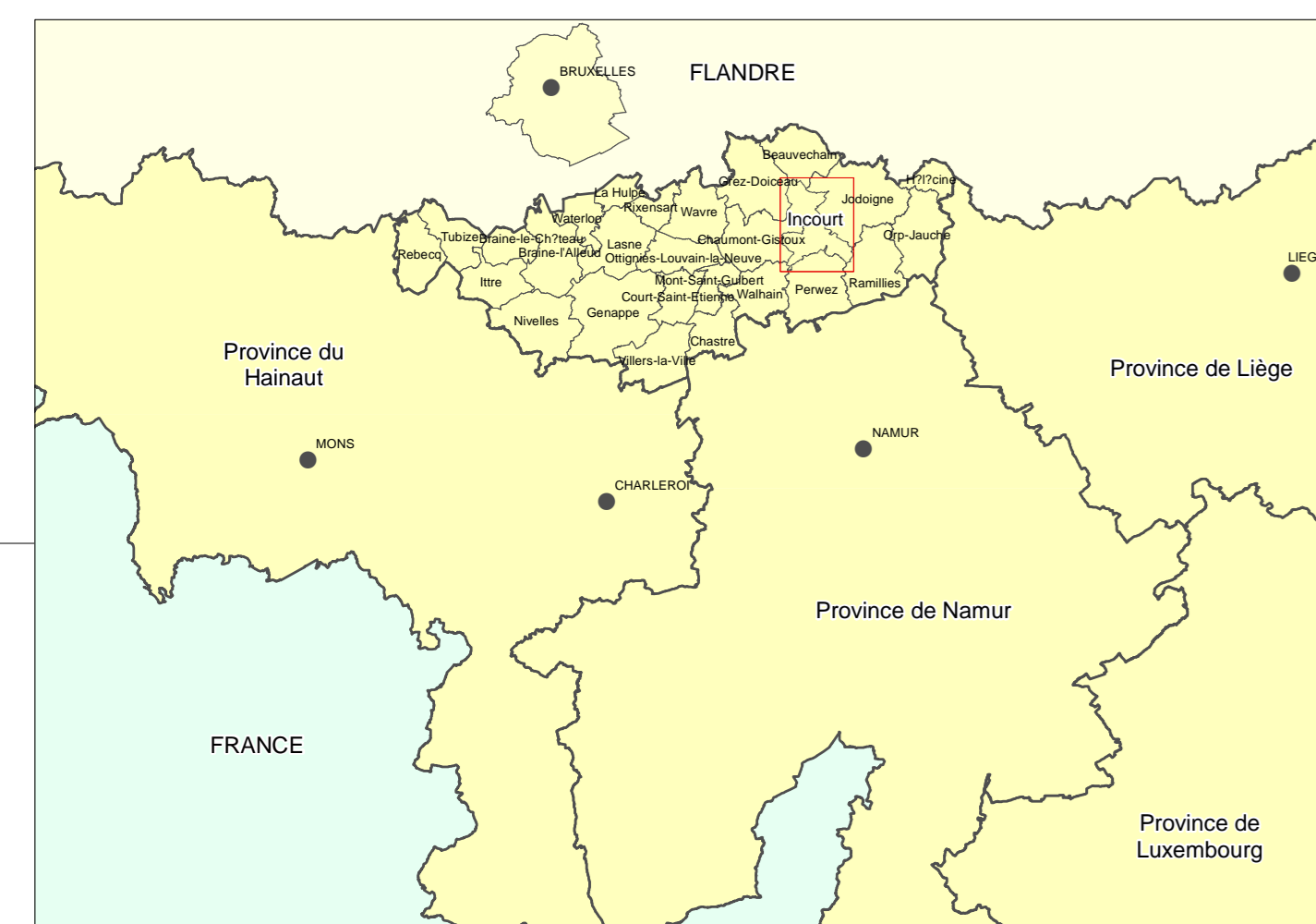
REGION WALLONNE  
 PROVINCE DU BRABANT WALLON  
**COMMUNE DE BEAUVECHAIN**

**SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL**  
**OPTIONS**  
**PLAN D'AFFECTATION**

Vu et adopté provisoirement par le Conseil Communal en séance du: **24 OCT. 2005**

Vu et adopté définitivement par le Conseil Communal en séance du: **27 MAR. 2006**

Date: 05/08/2005 Mise à jour: 21/05/2006 Echelle: 1/10.000 Prix de vente: 10,00 €	Auteur de projet: Bureau de la Région, 177 rue S. 1300 Bruxelles e-mail: aménagement@regionwallonne.be
--	---



### Légende

**MESURES D'AMÉNAGEMENT RELATIVES AUX ZONES DESTINÉES À L'URBANISATION**

- Zone d'habitat d'incourt - centre
- Zone d'habitat d'incourt - extension
- Zone d'habitat d'incourt - aéré
- Zone de services publics et d'équipements communautaires
- Zone de loisirs
- Zone d'habitat villageois - centre
- Zone d'habitat villageois - extension
- Zone d'habitat villageois - aéré
- Chaussée de Namur

**MESURES D'AMÉNAGEMENT RELATIVES AUX ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ**

- ZACC: Maintien de l'affectation de fait (destination agricole au sens général du terme)
- Zone d'accès potentiel

**MESURES D'AMÉNAGEMENT RELATIVES AUX ZONES NON DESTINÉES À L'URBANISATION**

- Zone agricole
- Zone forestière
- Zone d'espace vert
- P: Zone de parc

**SITES SENSIBLES À L'URBANISATION**

- Site sensible à l'urbanisation
- Site sensible à l'urbanisation nécessitant une réflexion d'ensemble

**PÉRIMÈTRES**

- Périmètre d'intérêt paysager
- Périmètre non aedificandi en zone agricole
- Périmètre de liaison écologique

**LIMITES ADMINISTRATIVES**

- Limite communale de Incourt
- Autre commune
- Voie et espace public
- Parcelle cadastrale et bâtiment

**RESEAU HYDROGRAPHIQUE**

- Cours d'eau et plan d'eau

**RESEAU**

- Route de liaison au plan de secteur

**REFFÉRENCE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION**

- Modifications du plan de secteur proposées

**FOND DE PLAN**

- IGN: Institut géographique national

### SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE D'INCOURT

#### OPTIONS

Vu et adopté provisoirement par le conseil communal en séance du \_\_\_\_\_ par ordonnance

Le Directeur général, Françoise LEGRAND / Le Bourgmestre, Léon WALRY

Le collège communal certifie que le présent document a été soumis à enquête publique du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ par le Collège

Le Directeur général, Françoise LEGRAND / Le Bourgmestre, Léon WALRY

Vu et adopté définitivement par le conseil communal en séance du \_\_\_\_\_ par ordonnance

Le Directeur général, Françoise LEGRAND / Le Bourgmestre, Léon WALRY

---

#### SCHEMA DES ORIENTATIONS TERRITORIALES

1

EDITION : Date de constitution : **Novembre 2012**  
 Première modification : **Mars 2015**  
 Dernière modification : **Mai 2016**

Échelle : 0 200 400 m

SOURCES : D00 1 : N° 45, Rue Verte - 6160 Namur  
 D00 2 : A. Boucraux de Nour - 6160 Namur  
 D00 3 : M. Quenec'h de Nour - 6160 Namur  
 D00 4 : L'Annuaire Officiel de la Région Wallonne  
 BRUE : N° 14, Avenue de Namur - 6160 Namur

MAÎTRE D'OEUVRE : **incourt** / **COMMUNE D'INCOURT** / **SPW**

AUTEUR DE PROJET : **CEPO** / **INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN GÉOGRAPHIE** / **MANDATÉNAIRE M. PAIRON**



### Légende

**MESURES D'AMENAGEMENT RELATIVES AUX ZONES DESTINEES A L'URBANISATION**

- Zone d'habitat - centre
- Zone d'habitat à caractère résidentiel
- Zone d'habitat à caractère ouvert
- Zone d'habitat villageois
- Zone d'habitat villageois à caractère ouvert
- Zone d'habitat et zone d'activité économique mixte
- Zone d'habitat aux caractéristiques d'espace vert
- Zone de services publics et d'équipements communautaires
- Zone de loisirs
- Zone d'activité économique industrielle

**MESURES D'AMENAGEMENT RELATIVES AUX ZONES D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ**

ZACC ZACC ZACC ZACC ZACC ZACC

**MESURES D'AMENAGEMENT RELATIVES AUX ZONES NON DESTINEES A L'URBANISATION**

- Zone agricole
- Zone forestière
- P Zone de parc
- N Zone naturelle
- Zone d'espace vert
- Zone non affectée destinée en zone d'espace vert
- Zone non affectée

**RESEAU**

- Routier: Autoroute existante, Route de liaison, Route de liaison en projet
- Ferrié: Ligne existante au plan de secteur (ligne désaffectée), Ligne en projet au plan de secteur (tracé actuel du TGV)
- Canalisation et ligne HT: Ligne HT existante, Canalisations existantes

**PERIMETRE**

- d'intérêt paysager
- de réservation
- Périphérie de réflexion d'ensemble à Jauche
- Périphérie de réflexion d'ensemble à Orp
- Périphérie paysagère remarquable

**CONTRAINTES A L'URBANISATION**

Contraintes physiques: Contrainte du sous-sol (karst, effondrement, carrières souterraines...), Aléa d'inondation élevé, Aléa d'inondation moyen, Aléa d'inondation très faible et faible, Zone noire au sein de laquelle la construction est interdite tant que le problème d'inondation n'a pas été résolu en amont...


Contraintes techniques: Zone tampon autour de la ligne électrique HT (18 mètres de part et d'autre), Zone tampon autour de la conduite FLUXYS (50 mètres de part et d'autre)

Contraintes liées au réseau écologique: Chaavé (Chemin creux), Natura 2000, Site de grand intérêt biologique

Contraintes patrimoniales: Monument classé, Site classé, Bien repris sur la liste de l'inventaire du patrimoine immobilier culturel, Périphérie de visibilité autour d'un bien patrimonial repris sur la liste de l'inventaire du patrimoine immobilier culturel

**FOND DE PLAN**

LIMITE ADMINISTRATIVE: Limite de la commune de Orp-Jauche, Limite d'autre commune



### SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'ORP-JAUCHE

#### OPTIONS

Vu et adopté provisoirement par le conseil communal en séance du \_\_\_\_\_ par ordonnance

La Directrice Générale, S. SANTUCCI, Premiers Echevins, M. GOVERS, Le Bourgmestre, H. GHENNE

Le collège communal certifie que le présent document a été soumis à enquête publique du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ par le Collège

La Directrice Générale, S. SANTUCCI, Premiers Echevins, M. GOVERS, Le Bourgmestre, H. GHENNE

Vu et adopté définitivement par le conseil communal en séance du \_\_\_\_\_ par ordonnance

La Directrice Générale, S. SANTUCCI, Premiers Echevins, M. GOVERS, Le Bourgmestre, H. GHENNE

#### SCHEMA DES AFFECTATIONS ET CONTRAINTES A L'URBANISATION

1

EDITION: Date de constitution: **Septembre 2013**  
 Première modification: **Février 2014**  
 Dernière modification: **Avril 2015**

SOURCES: ODD 1: 10-15 Rue Van Oort, 1350 Orp-Jauche  
 ODD 2: 14 Avenue de la Poste, 1350 Orp-Jauche  
 ODD 3: 14 Avenue de la Poste, 1350 Orp-Jauche  
 ODD 4: 14 Avenue de la Poste, 1350 Orp-Jauche

MATRE D'OUVRAGE: ORP-JAUCHE  
 Place Communale, 1 - 1350 Orp-Jauche  
 Tél: 019 35 92 10, Fax: 019 35 41 14  
 http://www.orp-jauche.be

AUTEUR DE PROJET: **SPW** (Service Public de Wallonie)  
 Mandataire L. SCHERAY

# Cartes de l'analyse paysagère

# ANALYSE PAYSAGERE DU CANTON DE JODOIGNE

Phase descriptive

CARTE 02

## STRUCTURE DU TERRITOIRE



### LEGENDE

#### SITUATION DE FAIT

##### Occupation du sol

- Complexe villageois (bâti et jardin)
- Feuillus, conifères, peupleraie
- Prairie, prés de fauche
- Surface agricole

##### Sites d'implantation des villages

- Fond de vallée et bas de versant
- Plateau : sommet, replat
- Tête de vallée

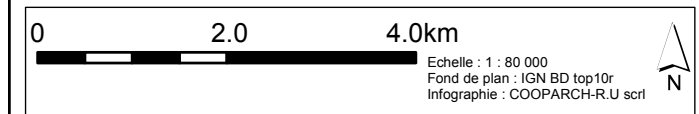
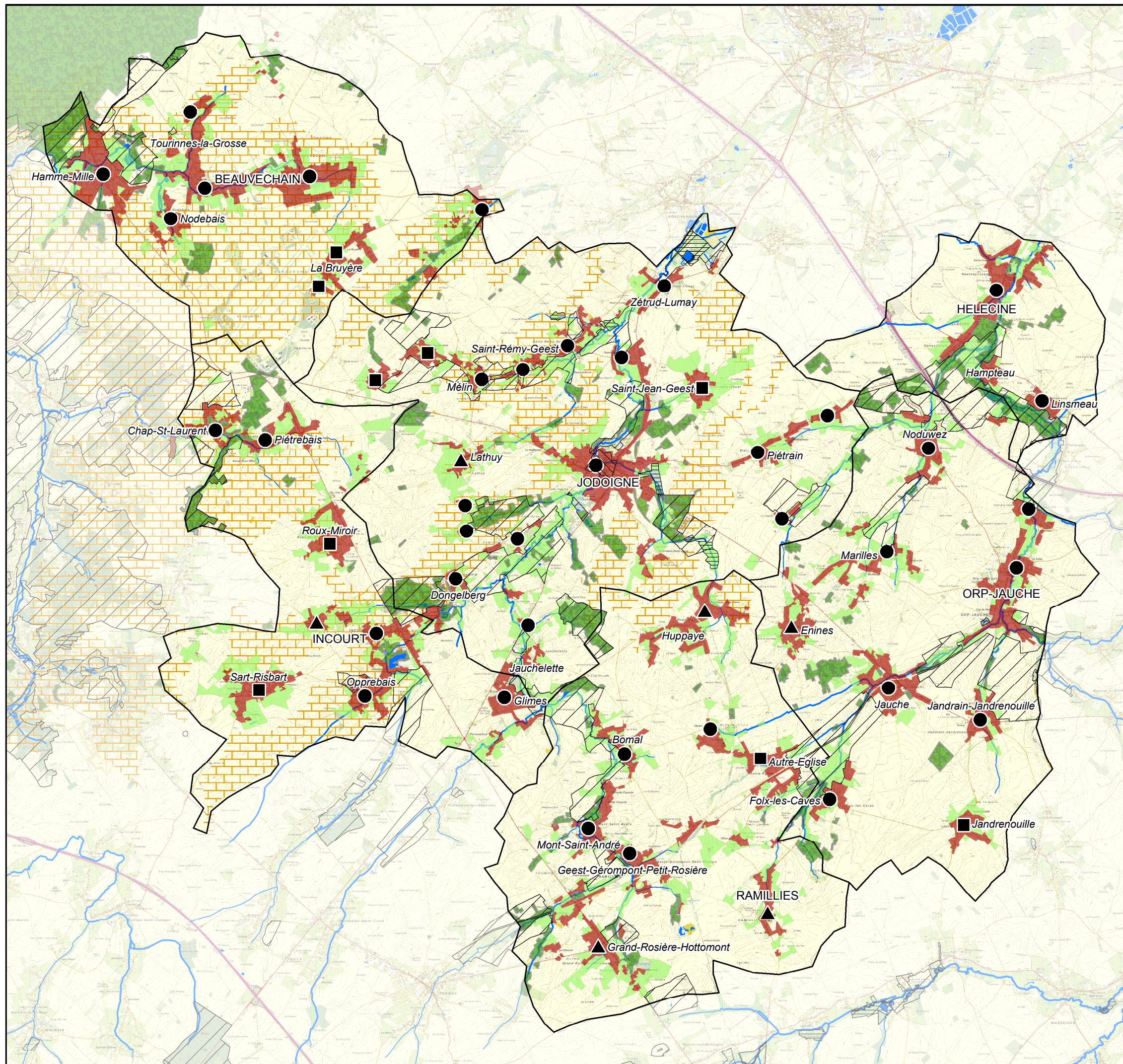
##### Lithologie

- Grès calcaireux

#### SITUATION DE DROIT

##### Patrimoine naturel (Plan de secteur)

- Périmètre d'intérêt paysager
- Périmètre d'intérêt culturel
- Site naturel





# ANALYSE PAYSAGERE DU CANTON DE JODOIGNE






Phase descriptive

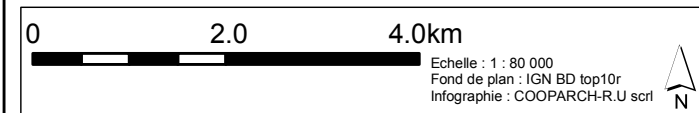
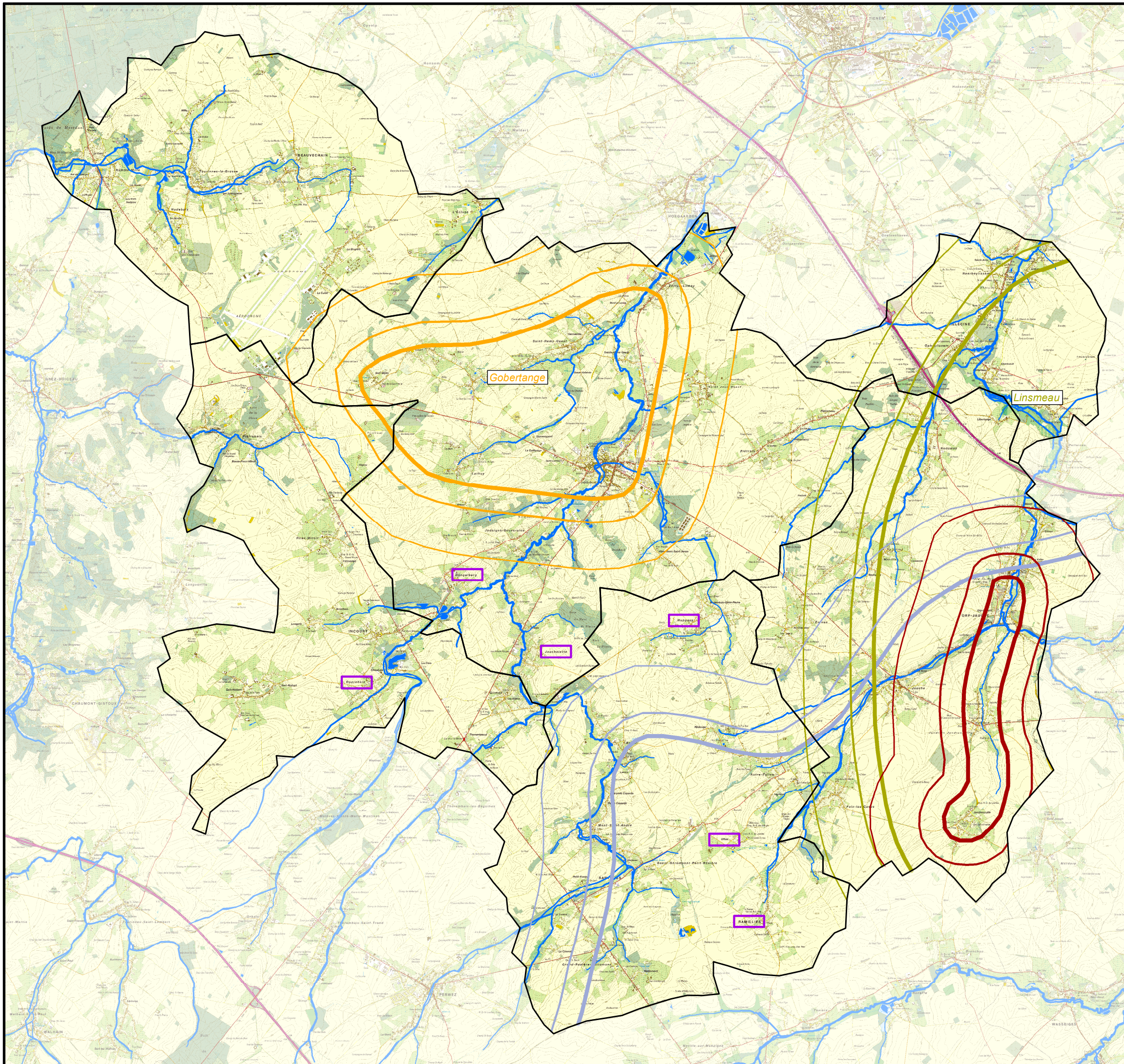
CARTE 04  
MATERIAUX DE CONSTRUCTION

COOPARCH-R.U.  
Architecture Recherche Urbanisme

agora  
ETUDES

## LEGENDE

-  Zone fortement marquée par l'utilisation de la pierre de Gobertange
-  Zone marquée par l'utilisation du Tuffeau de Lincet / Linsmeau
-  Zone marquée par l'utilisation du Silex
-  Zone marquée par l'utilisation de la pierre bleue (petit granite)
-  Village marqué par l'exploitation et/ou l'utilisation du quartzite



# ANALYSE PAYSAGÈRE DU CANTON DE JODOIGNE







Phase descriptive

CARTE 06  
AIRES ET ENTITES  
PAYSAGERES









## LEGENDE

### Aires paysagères

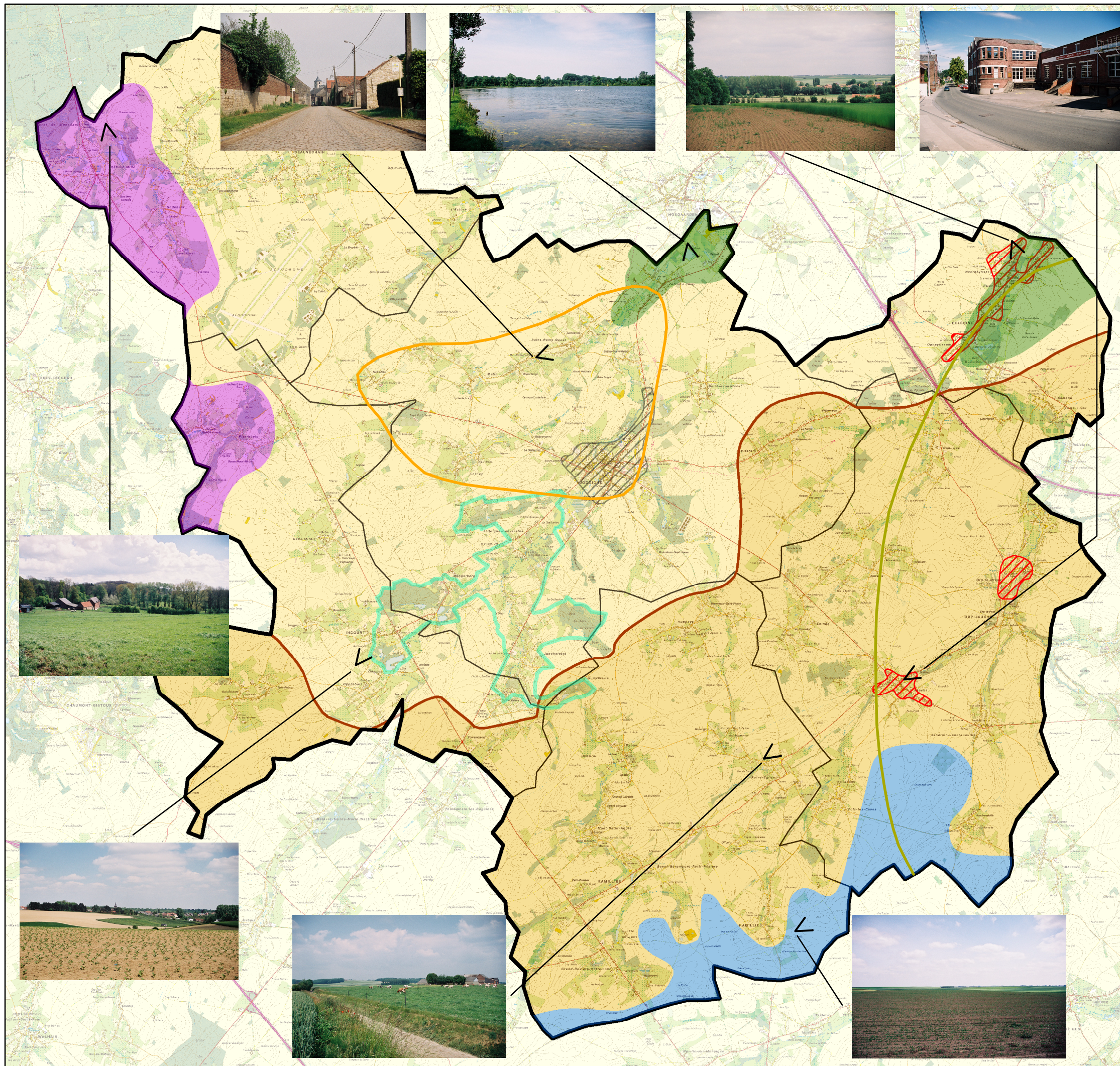
-  Aire paysagère marquée par les types paysagers de la Hesbaye humide et du Hageland (les basses vallées)
-  Aire paysagère marquée par le type paysager de la Hesbaye sèche
-  Aire paysagère marquée par le type paysager du vallonement brabançon (les pré-vallonements brabançons)
-  Aire du Brabant à caractère hesbignon moyennement prononcé (la petite Hesbaye)
-  Aire du Brabant à caractère hesbignon très prononcé (la grande Hesbaye)
-  Limite entre les aires de la grande et de la petite Hesbaye

### Entités paysagères particulières

-  Entité paysagère particulière à caractère "urbain" et activités économiques mixtes
-  Entité paysagère particulière de noyaux villageois à caractère urbain et/ou à activités économiques mixtes
-  Entité paysagère particulière marquée par l'utilisation du tuffeau
-  Entité paysagère particulière marquée par l'utilisation de la pierre de Gobertange
-  Entité paysagère particulière des plateaux fragmentés
-  Territoire administratif du canton de Jodoigne / Hesbaye brabançonne

0 2.0 4.0km

Echelle : 1 : 80 000  
Fond de plan : IGN BD top10r  
Infographie : COOPARCH-R.U scr1



# ANALYSE PAYSAGÈRE DU CANTON DE JODOIGNE

Analyse évaluative






CARTE 08  
**STRUCTURE, AMBIANCE ET  
PERCEPTION DU PAYSAGE**

COOPARCH-R.U.  
Architecture Recherche Urbanisme




agora  
ETUDES

## LEGENDE



### Structure du paysage

-  Ligne de force : ligne de crête structurante marquant les horizons
-  Zone d'affaiblissement des lignes de crête
-  Ligne de force : versant structurant très accusé et bien visible
-  Ligne de force : cours d'eau formant des vallées structurantes et bien visibles
-  Élément repère : bois jouant le rôle de point d'appel important

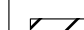
### Ambiance paysagère

-  Zone de plateau : espace sommital étendu et ouvert
-  Zone de plateau : espace peu dominant, étendu et ouvert
-  Zone de vallée : espace encaissé, enclavé et peu étendu

### Perception du paysage

-  Point de vue ponctuel majeur
-  Zone majeure offrant de nombreux points de vue panoramiques d'accès public

### Élément du Plan de secteur

-  Périmètre d'intérêt paysager

0 2.0 4.0km

Echelle : 1 : 80 000  
Fond de plan : IGN BD top10r  
Infographie : COOPARCH-R.U scr1



# ANALYSE PAYSAGÈRE DU CANTON DE JODOIGNE

Phase évaluative










## CARTE 10 ÉVALUATION DES AIRES ET DES ENTITES PAYSAGÈRES PARTICULIÈRES

COOPARCH-R.U.  
Architecture Recherche Urbanisme







agora  
ETUDES

### LEGENDE


#### Aires et entités paysagères particulières

-  Aire de la Hesbaye humide et du Hageland (les basses vallées)
-  Aire de la Hesbaye sèche
-  Aire paysagère du vallonement brabançon (les pré-vallonements)
-  Limite entre les aires de la petite et de la grande Hesbaye
-  Entité paysagère particulière à caractère urbain et activités économiques mixtes
-  Entité paysagère particulière de noyaux villageois à caractère urbain et/ou à activités économiques mixtes
-  Entité paysagère particulière marquée par l'utilisation du tuffeau
-  Entité paysagère particulière marquée par l'utilisation de la pierre de Gobertange
-  Entité paysagère particulière des plateaux fragmentés

#### Périmètres évaluatifs

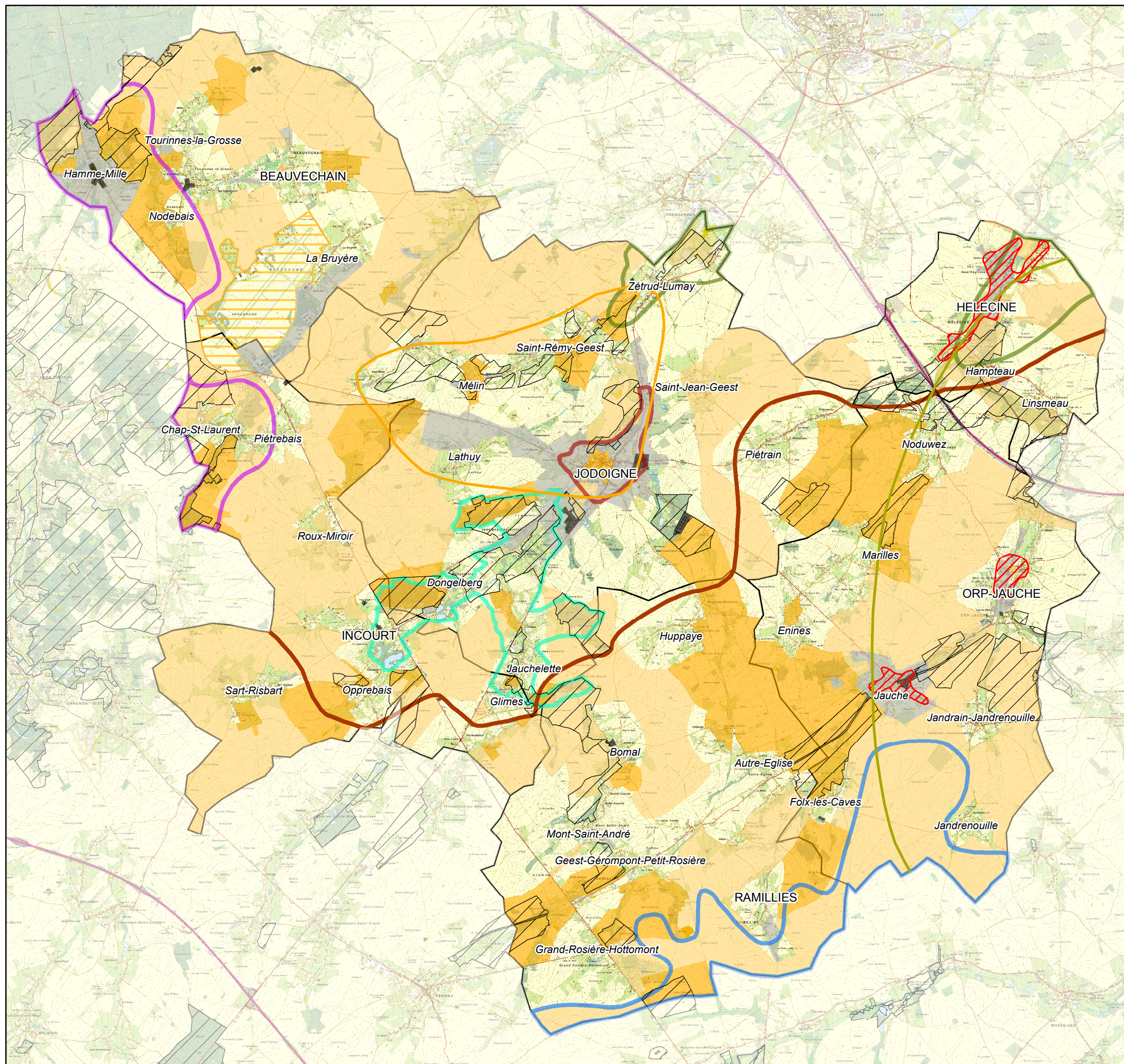
-  Point noir
-  Paysage faible
-  Paysage ordinaire
-  Paysage remarquable
-  Paysage très remarquable
-  Aérodrome militaire - inaccessible

#### Élément du plan de secteur

-  Périmètre d'intérêt paysager

0 2.0 4.0km

Echelle : 1 : 80 000  
Fond de plan : IGN BD top10r  
Infographie : COOPARCH-R.U scr1



Aperçu de données  
cartographiques disponibles  
sur Walonmap

